

L'espace européen de l'enseignement supérieur

La Déclaration de Bologne du 19 juin 1999

Déclaration commune des ministres européens de l'éducation

La construction européenne, grâce aux réalisations extraordinaires de ces dernières années, devient une réalité de plus en plus concrète et pertinente pour l'Union et ses citoyens. Les perspectives d'élargissement, ainsi que les liens de plus en plus étroits qui se tissent avec d'autres pays européens, enrichissent encore cette réalité de dimensions nouvelles. En même temps, nous assistons à une prise de conscience grandissante, dans l'opinion publique comme dans les milieux politiques et universitaires, de la nécessité de construire une Europe plus complète et plus ambitieuse, s'appuyant notamment sur le renforcement de ses dimensions intellectuelles, culturelles, sociales, scientifiques et technologiques.

Il est aujourd'hui largement reconnu qu'une Europe de la Connaissance est un facteur irremplaçable du développement social et humain, qu'elle est indispensable pour consolider et enrichir la citoyenneté européenne, pour donner aux citoyens les compétences nécessaires pour répondre aux défis du nouveau millénaire, et pour renforcer le sens des valeurs partagées et de leur appartenance à un espace social et culturel commun.

L'importance primordiale de l'éducation et de la coopération dans l'enseignement pour développer et renforcer la stabilité, la paix et la démocratie des sociétés est universellement reconnue, et d'autant plus aujourd'hui au vu de la situation en Europe du sud-est.

La Déclaration de la Sorbonne du 25 mai 1998, qui reposait sur ces mêmes considérations, mettait en exergue le rôle central des universités dans le développement des dimensions culturelles européennes. Elle insistait sur la nécessité de créer un espace européen de l'enseignement supérieur, comme moyen privilégié pour favoriser la mobilité et l'employabilité des citoyens et promouvoir le développement global de notre continent.

Plusieurs pays européens ont accepté l'invitation qui leur a été faite de s'engager à réaliser les objectifs énoncés dans la déclaration, en la signant ou en exprimant leur accord de principe. Les orientations de plusieurs réformes de l'enseignement supérieur entreprises depuis lors en Europe témoignent de la volonté d'agir de nombreux gouvernements.

Les établissements d'enseignement supérieur en Europe ont, pour leur part, relevé le défi en jouant un rôle clé dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, suivant aussi les principes fondamentaux énoncés en 1988 dans la Magna Charta Universitatum de Bologne. Ce point est d'une importance capitale, puisque l'indépendance et l'autonomie des universités sont garantes des capacités des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche à s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, aux attentes de la société et aux progrès des connaissances scientifiques.

Les orientations ont été définies dans la bonne direction avec des objectifs significatifs. La réalisation d'une plus grande compatibilité et comparabilité entre les différents systèmes d'enseignement supérieur exige néanmoins une dynamique soutenue pour être pleinement accomplie. Nous devons soutenir cette dynamique à travers la promotion de mesures concrètes permettant d'accomplir des progrès tangibles. La réunion du 18 juin a rassemblé des experts et des universitaires reconnus de tous nos pays, et nous a apporté des idées très utiles sur les initiatives à prendre.

Nous devons en particulier rechercher une meilleure compétitivité du système européen d'enseignement supérieur. La vitalité et l'efficacité de toutes les civilisations se mesurent à l'aune de leur rayonnement culturel vers les autres pays. Nous devons faire en sorte que le système européen d'enseignement supérieur exerce dans le monde entier un attrait à la hauteur de ses extraordinaires traditions culturelles et scientifiques.

En affirmant notre adhésion aux principes généraux établis par la Déclaration de la Sorbonne, nous nous engageons à coordonner nos politiques pour atteindre, à court terme et en tout cas avant la fin de la première décennie du troisième millénaire, les objectifs suivants, qui sont pour nous d'un intérêt primordial pour la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la promotion de ce système européen à l'échelon mondial :

- Adoption d'un système de **diplômes facilement lisibles et comparables**, entre autres par la mise en œuvre du "Supplément au diplôme", pour favoriser l'employabilité des citoyens européens et améliorer la compétitivité du système européen d'enseignement supérieur à l'échelon mondial.
- Adoption d'un système fondé essentiellement sur **deux cycles principaux**, avant et après la licence. L'accès au deuxième cycle nécessitera d'avoir achevé avec succès le premier cycle, d'une durée minimale de trois ans. Le diplôme délivré au terme du premier cycle correspondra à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail européen. Le second cycle devrait conduire au master et / ou au doctorat comme dans beaucoup de pays européens.
- Mise en place d'un **système de crédits** – comme celui du système ECTS – comme moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible. Les crédits pourraient également être acquis en dehors du système de l'enseignement supérieur, y compris par l'éducation et la formation tout au long de la vie, dans la mesure où ceux-ci sont reconnus par les universités d'accueil concernées.
- Promotion de la **mobilité** en surmontant les obstacles à la réelle libre circulation, en portant une attention particulière à :
 - pour les étudiants, l'accès aux études, aux possibilités de formation et aux services qui leur sont liés,
 - pour les enseignants, les chercheurs et les personnels administratifs, la reconnaissance et la valorisation des périodes de recherche, d'enseignement et de formation dans un contexte européen, sans préjudice pour leurs droits statutaires.
- Promotion de la **coopération européenne en matière de garantie de la qualité**, dans la perspective de l'élaboration de critères et de méthodologies comparables.
- Promotion de la **nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur**, notamment en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'études, la coopération entre établissements, les programmes de mobilité et les programmes intégrés d'études, de formation et de recherche.

Par la présente déclaration, nous nous engageons à réaliser ces objectifs - dans le cadre de nos compétences institutionnelles et en respectant pleinement la diversité des cultures, des langues, des systèmes éducatifs nationaux et l'autonomie des universités – afin de consolider l'espace européen de l'enseignement supérieur. A cette fin, nous poursuivrons dans la voie de la coopération inter gouvernementale, ainsi que dans celle des organisations non gouvernementales européennes compétentes dans le domaine de l'enseignement supérieur. Nous comptons à nouveau sur la réponse prompte et positive des établissements d'enseignement supérieur et sur leur contribution active au succès de nos efforts.

Convaincus que la création réussie d'un espace européen de l'enseignement supérieur nécessite des efforts permanents de soutien, de suivi et d'adaptation pour répondre à des besoins en évolution constante, nous avons décidé de nous réunir à nouveau d'ici deux ans pour évaluer les progrès accomplis et les nouvelles mesures à mettre en place.

Signataires :

Caspar EINEM Ministre de la science et des transports (Autriche)	
Jan ADE Directeur général Ministère de la Communauté flamande Direction de l'éducation (Belgique)	Gérard SCHMIT Directeur général Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Communauté française (Belgique)
Eduard ZEMAN Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports (République tchèque)	Anna Mmia TOTOMANOVA Vice-Ministre de l'éducation et de la science (Bulgarie)
Tonis LUKAS Ministre de l'éducation (Estonie)	Margrethe VESTAGER Ministre de l'éducation (Danemark)
Claude ALLEGRE Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (France)	Maija RASK Ministre de l'éducation et de la science (Finlande)
Ute ERDSIEK-RAVE Ministre de l'éducation, de la science, de la recherche et de la culture du Land Scheswig-Holstein (Conférence permanente des Ministres de la culture des Länder allemands)	Wolf-Michael CATENHUSEN Secrétaire d'Etat Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (Allemagne)
Adam KISS Vice-Secrétaire d'Etat de l'enseignement supérieur et de la science (Hongrie)	Gherassimos ARSENIS Ministre de l'éducation publique et des affaires religieuses (Grèce)
Pat DOWLING Directeur Ministère de l'éducation et de la science (Irlande)	Gudridur SIGURDARDOTTIR Secrétaire général Ministère de l'éducation, de la science et de la culture (Islande)
Tatiana KOKEK Ministre d'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche (Lettonie)	Ortenzio ZECCHINO Ministre de l'université et de la recherche scientifique et technique (Italie)

Erna HENNICOT-SCHOEPGES Ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (Luxembourg)	Kornelijus PLATELIS Ministre de l'éducation et de la science (Lituanie)
Loek HERMANS Ministre de l'éducation, de la culture et de la science (Pays-Bas)	Louis GALEA Ministre de l'éducation (Malte)
Wilibad WINKLER Sous-Secrétaire d'Etat de l'éducation nationale (Pologne)	Jon LILLETUN Ministre de l'éducation, de la recherche et des affaires d'église (Norvège)
Andrei MARGA Ministre de l'éducation nationale (Roumanie)	Eduardo Marçal GRILO Ministre de l'éducation (Portugal)
Pavel ZGAGA Secrétaire d'Etat de l'enseignement supérieur (Slovénie)	Milan FTACNIK Ministre de l'éducation (République slovaque)
Agneta BLADH Secrétaire d'Etat de l'éducation et de la science (Suède)	D. Jorge FERNANDEZ DIAZ Secrétaire d'Etat de l'éducation, des universités, de la recherche et du développement (Espagne)
Baronne Tessa BLACKSTONE du Stoke Newington Ministre d'Etat de l'éducation et de l'emploi (Royaume-Uni)	Charles KLEIBER Secrétaire d'Etat de la science et de la recherche (Confédération helvétique)